

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

BAL DE FIN D'ANNÉE 2026

Classes de 4ème et 3ème – Collège Pierre Flamens

Le bal de fin d'année est un événement festif organisé par le Foyer Socio-Éducatif (FSE) pour célébrer la fin du cycle d'évaluation et de l'année scolaire. Pour que cette soirée reste un moment inoubliable, agréable et sécurisé pour tous, la participation au bal implique l'acceptation totale et le respect de la présente charte.

Article 1 : Conditions d'accès (Avant le bal)

- L'inscription n'est définitive qu'après validation par l'équipe du F.S.E. et de la Vie Scolaire du collège.
- Tout élève ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire grave ou d'un comportement incompatible avec les valeurs du collège d'ici la date du bal se verra retirer son droit d'accès, même s'il a déjà payé ou rendu son coupon.
- L'accès à la soirée ne se fera qu'après présentation du coupon d'entrée nominatif et individuel aux adultes présents à l'entrée.

Article 2 : Tenue et comportement (Pendant le bal)

- **Tenue vestimentaire** : Une tenue correcte et adaptée à un événement de gala est exigée. Les déguisements ou tenues provocantes ne sont pas autorisés.
- **Respect d'autrui** : La politesse et le respect envers les camarades, les personnels du collège et les parents bénévoles encadrant la soirée sont obligatoires. Aucun comportement agressif, insultant, sexiste ou discriminatoire ne sera toléré.
- **Respect des lieux** : Les participants s'engagent à respecter les locaux, le matériel de sonorisation, les décorations et la propreté du site.
- **Respect de la vie privée et droit à l'image** : Il est strictement interdit de photographier ou de filmer un camarade, un enseignant ou un membre du personnel sans son accord verbal explicite. De plus, la diffusion sur les réseaux sociaux d'images ou de vidéos humiliantes, dégradantes ou prises à l'insu des personnes est passible de sanctions disciplinaires scolaires et de poursuites judiciaires.

Article 3 : Sécurité et produits interdits

- **Substances illicites** : L'introduction, la possession ou la consommation d'alcool, de tabac, de cigarettes électroniques (vapes) ou de toute autre substance interdite est strictement prohibée.
- **Contrôle** : Les organisateurs se réservent le droit de vérifier le contenu des sacs à l'entrée de la salle. Les grands sacs et sacs à dos sont interdits.
- **Objets dangereux** : Tout objet pouvant présenter un danger (couteaux, ciseaux, objets contondants, feux d'artifice/pétards) est interdit.

Article 4 : Horaires et encadrement

- **Arrivée** : Les portes ouvriront à **18 H** et fermeront définitivement à **18 h 30** Aucun élève ne sera admis après la fermeture des portes.
- **Sortie** : Toute sortie de l'enceinte du bal est **définitive**. Un élève qui quitte la soirée ne pourra en aucun cas réintégrer la salle.
- **Prise en charge** : À la fin du bal à **22 H**, les élèves devront être récupérés par leurs parents (ou responsables légaux) ou être autorisés à rentrer seuls selon le choix coché ci-dessous.

Article 5 : Sanctions

Le non-respect de l'un de ces engagements entraînera l'exclusion immédiate de l'élève de la soirée. Ses parents seront immédiatement contactés pour venir le récupérer.

Cadre des signatures (Obligatoire)

Nom et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

- **Engagement de l'élève** : Je certifie avoir lu cette charte et je m'engage à en respecter toutes les règles afin que le bal reste une fête pour tout le monde.

Signature de l'élève :

- **Engagement des responsables légaux** : Je soussigné(e), Mme / M.
_____, autorise mon enfant à participer au bal et
confirme avoir pris connaissance des règles de comportement et de sécurité
exigées.

Signature des parents :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE (À cocher obligatoirement)

Je soussigné(e), représentant légal de l'élève : _____

[] **AUTORISE** le Foyer Socio-Éducatif et le collège à photographier ou filmer mon enfant durant le bal du 30 juin et à utiliser ces images exclusivement dans le cadre de la communication de l'établissement (site internet du collège, journal interne, panneau d'affichage) pour une durée de 1 an. Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

[] **REFUSE** que mon enfant soit photographié ou filmé de manière identifiable lors de l'événement.

Date et signature des parents :